

14098/18

(OR. en)

PR CO 57
PRESSE 57

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3648^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 12 novembre 2018

Président **Gernot Blümel**
Ministre fédéral autrichien des affaires relatives à l'UE,
des arts, de la culture et des médias

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027	4
Respect des valeurs de l'UE en Hongrie	4
État de droit en Pologne	4
Conseil européen de décembre	5
Dialogue annuel sur l'état de droit	5
Programmation législative - Programme de travail de la Commission pour 2019	6
Paquet subsidiarité	6
Semestre européen 2019 - Feuille de route	7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Statut de la Cour de justice de l'UE	8
--	---

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Évaluation de Schengen	8
--------------------------------	---

ENVIRONNEMENT

– Convention de Minamata sur le mercure - position de l'UE	9
--	---

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

– 50 ^e session du Conseil de l'EEE	9
---	---

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

–	Contributions des États membres au Fonds européen de développement	9
---	--	---

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027

Le Conseil a tenu un débat d'orientation consacré au cadre financier pluriannuel 2021-2027.

La discussion a principalement porté sur les questions politiques qui se sont fait jour lors de la préparation, au sein du Conseil, de ce que pourrait être le futur projet de cadre de négociation. Elle s'est appuyé sur un [document de la présidence](#) qui met en avant certaines des questions sur lesquelles la présidence estime que des orientations politiques seront nécessaires.

Les ministres ont exposé leur position sur les questions qu'ils estiment les plus importantes en vue d'un futur accord, à la lumière des travaux réalisés à ce jour.

Leurs orientations serviront de base à l'avancée des travaux, au niveau technique, sur le futur projet de cadre de négociation, dans la perspective du Conseil européen de décembre.

Respect des valeurs de l'UE en Hongrie

Les ministres ont examiné l'état d'avancement de la procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du TUE concernant la Hongrie.

La Commission a renvoyé aux informations factuelles qu'elle a communiquées sur la procédure d'infraction concernant la Hongrie.

La Hongrie a présenté sa contribution écrite sur les questions soulevées dans la proposition motivée du Parlement européen.

État de droit en Pologne

La Commission a informé le Conseil des développements récents concernant la réforme de la justice en Pologne.

Conseil européen de décembre

Le Conseil a entamé la préparation de la réunion du Conseil européen des 13 et 14 décembre en examinant un [projet d'ordre du jour annoté](#).

Lors de leur réunion de décembre, les dirigeants de l'UE procèderont à un premier échange de vues approfondi concernant le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.

Dans le prolongement de ses conclusions de mars 2018 et se fondant sur l'évaluation par la Commission des obstacles qui subsistent et des possibilités d'action permettant de s'attaquer à ces obstacles, le Conseil européen examinera l'état d'avancement des travaux relatifs à un marché unique pleinement opérationnel.

Le Conseil européen reviendra sur la mise en œuvre de son approche globale en matière de migrations, conformément à ses conclusions de juin 2018.

Les dirigeants débattront de la préparation du prochain sommet avec la Ligue des États arabes, qui aura lieu les 24 et 25 février 2019.

Le Conseil européen reviendra également sur la question de la désinformation, sur la base du plan d'action qui sera présenté par la haute représentante et la Commission, en collaboration avec les États membres et conformément à ses précédentes conclusions.

Dialogue annuel sur l'état de droit

Le Conseil a tenu son quatrième dialogue annuel sur l'état de droit, qui était axé sur la confiance dans les institutions publiques et l'état de droit. En présence du directeur de l'agence des droits fondamentaux de l'UE, Michael O'Flaherty, les ministres se sont penchés sur les principaux éléments qui déterminent le niveau de confiance dans les institutions publiques et le rôle que peuvent jouer les médias, la société civile, l'UE et ses États membres pour aider à favoriser cette confiance.

Ils ont souligné que la confiance dans les institutions publiques est fondamentale pour l'état de droit et le bon fonctionnement des sociétés.

La présidence préparera des conclusions sur ce débat, qui seront transmises aux instances compétentes du Conseil pour un examen plus approfondi.

Programmation législative - Programme de travail de la Commission pour 2019

Les ministres ont reçu des informations et procédé à un échange de vues sur le [programme de travail de la Commission pour 2019](#).

L'échange de vues fait partie de l'exercice dit de programmation législative annuelle instauré par l'accord "Mieux légiférer" de 2016.

L'accord prévoit également que chaque année, le Conseil, le Parlement européen et la Commission adoptent une déclaration commune recensant leurs priorités législatives communes pour l'année à venir. Cela doit permettre aux trois institutions de coopérer plus étroitement afin de relever les grands défis à venir.

La déclaration commune approuvée en décembre 2017 tenait compte du cycle législatif et couvrait également les premiers mois de 2019. Aucune nouvelle déclaration commune ne sera donc adoptée cette année.

Paquet subsidiarité

Les ministres ont entendu un exposé sur le [paquet subsidiarité](#) que la Commission a adopté le 23 octobre.

Un volet essentiel de ce paquet est constitué par la communication de la Commission sur les moyens de renforcer les principes de proportionnalité et de subsidiarité dans le processus décisionnel de l'UE, compte tenu des recommandations de la task force "Subsidiarité, proportionnalité et "faire moins mais de manière plus efficace"", rendues publiques le 10 juillet 2018.

Dans sa communication, la Commission met l'accent sur les domaines ci-après dans lesquels une action est nécessaire:

- promotion d'une compréhension commune de la subsidiarité et de la proportionnalité;
- permettre aux parlements nationaux d'exercer un contrôle plus efficace;
- une participation plus active des autorités locales et régionales;
- améliorer l'analyse et la présentation des incidences à prendre en compte;
- évaluation de la législation existante du point de vue de la subsidiarité.

La présidence autrichienne accueillera une conférence les 15 et 16 novembre à Bregenz (Autriche) intitulée "La subsidiarité, un principe de construction de l'Union européenne". Cette conférence fournira l'occasion d'un débat approfondi sur les recommandations de la task force et sur les questions soulevées par la Commission.

Semestre européen 2019 - Feuille de route

Dans le cadre de la préparation du prochain Semestre européen, la présidence autrichienne et la future présidence roumaine ont présenté la [feuille de route pour le Semestre européen 2019](#).

Cette feuille de route indique comment les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de 2018 et pendant le premier semestre de 2019. L'objectif est de faire en sorte que toutes les formations concernées du Conseil travaillent de manière coordonnée, le Conseil des affaires générales supervisant le processus.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Statut de la Cour de justice de l'UE

Le Conseil a adopté sa position sur un règlement modifiant le protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne ([13588/18](#)). Cela prépare la voie pour les négociations de trilogue avec le Parlement européen, une fois que le Parlement aura adopté sa position.

Les modifications proposées au protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne concernent:

- le transfert à la Cour de la compétence pour statuer sur les recours en annulation introduits par les États membres contre des décisions de la Commission relatives au défaut d'exécution adéquate d'un arrêt rendu par la Cour au titre de l'article 260, paragraphes 2 et 3, du TFUE;
- la mise en place d'une procédure permettant à la Cour de décider de l'admission préalable de certains pourvois;
- la cohérence de la terminologie du statut avec les traités.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Évaluation de Schengen

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2017 de l'application, par l'Espagne, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (14183/18).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2018 de l'application, par la Suisse, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (14188/18).

ENVIRONNEMENT

Convention de Minamata sur le mercure - position de l'UE

Le Conseil a adopté une position de l'UE en vue de la deuxième réunion de la conférence des parties à la convention de Minamata sur le mercure en ce qui concerne l'adoption de directives relatives au stockage provisoire écologiquement rationnel du mercure, à l'exclusion des déchets de mercure, visé à l'article 10, paragraphes 2 et 3, de la convention ([13636/18](#) + [13636/18 COR 1](#) et [13416/18](#)).

Dans sa position, le Conseil soutient l'adoption des directives qui figurent dans les documents soumis à la COP 2 pour adoption. Des modifications mineures des documents peuvent aussi être approuvées par les représentants de l'Union, en concertation avec les États membres lors de réunions de coordination tenues sur place, sans que le Conseil doive adopter une nouvelle décision.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

50^e session du Conseil de l'EEE

Le Conseil a défini la position commune de l'UE en vue de la 50^e session du Conseil de l'Espace économique européen, qui se tiendra le 20 novembre 2018 à Bruxelles.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Contributions des États membres au Fonds européen de développement

Le Conseil a adopté les contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement (FED) en 2019, ainsi que le plafond de contribution en 2020. En 2019, les États membres contribueront à hauteur de 4,7 milliards d'euros au FED, dont 4,4 milliards pour la Commission et 300 millions d'euros pour la Banque européenne d'investissement. En 2020, le plafond pour les contributions annuelles au FED est de 4,9 milliards d'euros.

Le Conseil a également adopté des prévisions indicatives non contraignantes concernant le montant annuel des contributions escompté pour les exercices 2021 et 2022.

[Fonds européen de développement, Commission européenne](#)